

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°1/2016 DU 29 FÉVRIER 2016

L'an deux mil quinze, le lundi 29 février, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 23/02/2016, se sont réunis à Lurs sous la présidence de Monsieur Pierre GARCIN.

Etaient présents :

FONTIENNE : Patrick DELANDE

FORCALQUIER : Pierre GARCIN, Martine DUMAS, Christiane CARLE, André BERGER ; Christophe CASTANER, Sébastien GINET, Jacques LARTIGUE, Eric LIEUTAUD, Noël PITON.

CRUIS : Félix MOROSO

LARDIERS : Robert USSEGLIO

LIMANS : Arnaud BOUTET

LURS : Patrick ANDRÉ

MONTLAUX : Jean PÉMÉANT

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Bernard ANNEQUIN

REVEST ST MARTIN : Nadine CURNIER

SAINT ETIENNE LES ORGUES : Geneviève LAFAY, Khaled BENFERHAT

SIGONCE : Fabrice MAILLET

Etait excusés : Sophie BALASSE, Sabrina BIOUD, Christiane GRESPIER

Etaient absents : Isabelle FOURAULT-MAS, Gilles GUILLAUME

POUVOIR DE : Sophie BALASSE à Jacques LARTIGUE
Sabrina BIOUD à Christophe CASTANER
Christiane GRESPIER à Christiane CARLE

Membres en exercice : 27 Membres présents : 22 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 25

Patrick André, maire de Lurs, souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires et les remercie de leur présence.

Patrick André est désigné secrétaire de séance.

Pierre GARCIN ouvre la séance, procède à l'appel et présente l'ordre du jour :

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie ;
2. MSAP : Demande de subvention 2016 ;
3. Désignation d'un remplaçant au comité syndical du SYDEVOM ;
4. Choix du prestataire pour la collecte et le traitement des déchets ménagers collectés sur les déchetteries intercommunales ;
5. Convention avec le SYDEVOM pour l'achat d'une torchère ;
6. Convention pour la location d'un garage à Limans pour un camion benne ;
7. Mise à disposition d'une parcelle sur la zone d'activités économiques ;
8. FISAC : Convention programme ;
9. FISAC : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité ;
10. Subvention pour l'association de co-working Rézo 04 ;
11. Versement d'un acompte pour la subvention annuelle de l'OTI ;
12. Approbation des dispositions légales récentes sur la taxe de séjour ;
13. Adoption du nouveau plan de financement de la médiathèque et de la MSAP ;
14. Versement d'un acompte pour la subvention annuelle à l'école de musique et de danse intercommunale ;

Le compte rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point n°1 : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 600 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie permettra de palier les décalages de versement des dotations attendues en 2016 afin d'assurer le règlement des factures et salaires. Ce crédit ouvert ne sera destiné qu'au paiement ponctuel de dépenses de fonctionnement et en aucun cas de dépenses d'investissement.

Après consultation de différents établissements bancaires, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a présenté la meilleure offre dont les caractéristiques sont rapportées ci-après :

Montant	: 600 000 €
Durée	: 1 an
Taux facturé	: Euribor 3 mois moyenné + marge 1,50%
Base de calcul des intérêts	: 365 jours
Commission de confirmation	: 0,20%
Montant minimum d'un tirage	: 50 000 €
Pas de frais de dossier ni de parts sociales.	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Point n°2 : Maison de Services au Public : Demande de subvention 2016

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Jusqu'à présent dénommé Relais Services Publics (RSP), l'outil communautaire vient d'être labellisé en début d'année Maison de Services Au Public (MSAP). Afin de financer le fonctionnement de cet outil, la communauté de communes va déposer, comme chaque année, un dossier de demande de subvention auprès des co-financeurs.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Budget prévisionnel global

MSAP Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Période du 1er janvier au 31 décembre 2016

	BUDGET 2016 HT	%
PRODUITS		
ETAT/FNADT	17 500,00 €	21%
ERDF	1 000,00 €	1%
Conseil Régional PACA	26 500,00 €	32%
Conseil Départemental 04	6 000,00 €	7%
TOTAL Partenaires financiers	51 000,00 €	61%
Communauté de communes	32 150,00 €	39%
TOTAL DES PRODUITS	83 150,00 €	100%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide le plan de financement présenté et autorise le président à solliciter les financements à hauteur des montants ci-dessus indiqués.



Point n°3 : Désignation d'un remplaçant au comité syndical du SYDEVOM

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Avant d'aborder ce point, Christophe Castaner informe l'assemblée d'un possible désengagement du Conseil Départemental 04 du SYDEVOM. Il souhaite que le Conseil Départemental fasse preuve de solidarité territoriale, sans laquelle, les membres restants seraient impactés budgétairement de façon conséquente. Khaled Benferhat comprend l'inquiétude de Christophe Castaner.

Suite à la démission de Monsieur Noël Piton du comité syndical du SYDEVOM de Haute Provence, il est demandé au conseil communautaire de désigner un nouveau représentant de la communauté de communes au titre de membre titulaire dudit comité syndical du SYDEVOM.

Compte tenu qu'aucune nouvelle candidature au sein du conseil communautaire n'est proposée, il est décidé d'ajourner la décision et d'envisager sa réinscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Point n°4 : Choix du prestataire pour la collecte et le traitement des déchets ménagers collectés sur les déchetteries intercommunales

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Le 27 novembre 2016, la communauté de communes a lancé un appel d'offres ouvert concernant la prestation de service pour la « collecte et le traitement des déchets ménagers collectés en benne sur les déchetteries intercommunales ».

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie pour analyser les offres qui ont été remises. Conformément à l'article 6.2 du règlement de consultation, le jugement des offres a été réalisé dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics au moyen des critères suivants :

- 50% - Prix hors taxes (HT) ;
- 30% - Délais d'exécution des prestations ;
- 20% - Qualité technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique.

La note "prix" est calculée de manière suivante :

$$\text{Note Prix : NP} = 50 \times \frac{P_{Md}}{P_{offre}}$$

dans laquelle :

NP est la note "Prix" sur 50 points ;

P_{offre} est le prix de l'offre analysée ;

P_{Md} est le prix de l'offre la moins-disante.

Après analyse, les candidats ont obtenu les notes suivantes :

Notes de l'offre	Alpes Assainissement	Suez
Prix des prestations – sur 50 points	48,46	50
Délais d'exécution des prestations – sur 30 points	18,00	30
Qualité technique offre – sur 20 points	18,00	18
Total – sur 100 points	84,46	98,00
Classement	2	1

Les mémoires techniques sont équivalents pour les deux candidats.

Les délais d'intervention en cas de demande expresse sont portés à 30 min pour SUEZ et 24 heures pour Alpes Assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le choix de la CAO en retenant l'entreprise SUEZ et autorise le président à signer le marché avec l'entreprise retenue.



Point n°5 : Convention avec le SYDEVOM pour l'achat d'une torchère

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

La communauté de commune a mis en place en octobre 2015 une nouvelle torchère sur la décharge des Truques. De capacité inférieure à la précédente, celle-ci a été installée afin d'améliorer le brûlage du biogaz (méthane) produit par les casiers d'ordures ménagères. Surdimensionnée, l'ancienne torchère ne fonctionnait pas bien du fait d'une production de biogaz insuffisante. Un contrat de location de 4 mois avec option d'achat avait été passé entre le SYDEVOM et la société EIRA Environnement en octobre 2015, afin de s'assurer du bon fonctionnement de la nouvelle torchère.

Le bon fonctionnement ayant été vérifié, le SYDEVOM a levé l'option d'achat.

En vue d'une refacturation de la torchère, une convention doit être établie avec le SYDEVOM définissant les modalités de cession à un prix de 24 140 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer cette convention.

Point n°6 : Convention pour la location d'un garage à Limans pour un camion benne

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie sur 9 communes du territoire. Afin de stationner un véhicule de collecte des ordures ménagères, il convient de renouveler le contrat de location du garage situé sur la commune de Limans (1500 €/an), pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire accepte le renouvellement du bail de location du garage.

Point n°7 : Mise à disposition d'une parcelle sur la zone d'activité économique

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Sébastien Tappero de la Ferme Brasserie la Bonne fontaine, entreprise locataire d'un des ateliers relais de la communauté de communes, souhaite louer 3 parcelles appartenant à notre collectivité en vue de mettre en culture des semences d'orge et/ou de petit épeautre, semences pour la fabrication de ses bières artisanales.

Le projet consiste à mettre à disposition du demandeur par le biais d'une convention, les parcelles cadastrées ZD 8 (270 m²), ZD 207 (4508 m²) et ZD 208(716 m²), situées en bordure de la RD12, proches de la ZAE des Chalus.

La convention revêtira un caractère précaire car les parcelles sont destinées à terme à servir de terrain d'assiette à une nouvelle extension de la ZAE des Chalus. Dans l'attente d'un projet de ce type, celles-ci seraient entretenues et utiles au développement d'activités économiques.

La convention s'établira sur une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximale de 3 ans. La CCPFML met à disposition du demandeur lesdites parcelles à titre gracieux, le bénéficiaire s'engageant à entretenir les parcelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la formalisation d'une convention de mise à disposition desdites parcelles indiquées ci-dessus avec Monsieur Sébastien Tappero.

Point n°8 : FISAC : Convention programme

Rapporteur : André Berger, Vice-président délégué au développement économique

Par délibération n°75/2014 du 3 juillet 2014, le conseil communautaire a approuvé le principe d'engager le programme FISAC ainsi que le plan de financement, en sollicitant une demande de financement auprès des services de l'État.

Suite à la décision de la Préfecture de Région en date du 19 novembre 2015 d'accorder le financement de la première tranche d'une opération collective de modernisation sur notre territoire au titre du FISAC, il convient aujourd'hui de définir, par convention, un partenariat autour d'un comité de pilotage composé des représentants des différentes instances, pour instruire les demandes d'aides directes et la mise en place du programme d'actions.

Pour rappel, la subvention de la première tranche de l'opération collective de modernisation sur le territoire de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure a été allouée à hauteur de 104 298 € (17 122 € pour la part fonctionnement et 87 176 € pour la part investissement).

André Berger, rappelle que les aides directes proposées du cadre du FISAC s'adressent à l'ensemble des artisans-commerçants du territoire de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme FISAC.

Point n°9 : FISAC : Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Il est envisagé de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la poursuite du programme FISAC durant le congé maternité de la chargée de mission « développement économique ».

En effet, du fait des enjeux de consommation des crédits alloués aux opérations du programme, un accompagnement au montage des dossiers s'avère indispensable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 7 mois.

Point n°10 : Subvention pour l'association de co-working Rézo 4

Rapporteur : André Berger, Vice-président délégué au développement économique

L'association Rézo 4 propose et met en œuvre des services et des actions d'entraide, de développement et d'accompagnement à l'univers de l'entreprise et de l'entrepreneuriat local. Ses fondements sont basés sur des valeurs de développement durable, de diversité, d'innovation sociale et d'intelligence collective.

L'association propose la gestion et l'animation d'un espace de coworking qui occupe aujourd'hui un bureau en Open Space de 80 m² à l'Hôtel d'entreprises « Maison des Métiers du Livre » (MML - Module 5 au Rdc). Après un an d'expérimentation réussie, l'offre de coworking souhaite se pérenniser. A l'étroit aujourd'hui et du fait d'une volonté d'augmenter l'offre d'espace en raison de nouvelles demandes, l'association souhaiterait investir le module 15 de la MML, plus grand (110 m²) et donc mieux adapté à l'évolution de l'association.

Ainsi, l'association propose de rendre plus attractif et efficace l'équipement (espaces de confidentialité, espace collectif, signature esthétique et identité du lieu, modularité des aménagements) apportant une réponse qualitative et durable aux nouveaux besoins et aux nouveaux marchés sur le territoire de la CCPFML. Le cout estimé de ce projet est de 18 000 €.

Par ailleurs, l'association propose diverses actions d'animation (formations, soirées thématiques et rassemblement) destinées à une population plus large que les utilisateurs de l'espace de coworking. L'accueil qui a été réservé à toutes les actions menées est très encourageant et démontre un réel besoin auprès des entrepreneurs de notre territoire.

Pour l'année 2016, l'association propose de renforcer ses actions d'animation au sein de la MML afin de consolider la dynamique naissante (soirées, événements, réunions d'information sur des thématiques, entretiens individuels...).

Pour mener à bien ces projets, l'association sollicite un soutien financier de la part de la communauté de communes à hauteur de 3000 € pour la partie animation et fonctionnement et 7 000 € pour les investissements liés à l'aménagement du futur espace de coworking.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour, une opposition et 4 abstentions, le conseil communautaire valide l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'association Rézo4 pour réaliser les actions ou projets présentés ci-dessus.

Point n°11 : Versement d'un acompte pour la subvention annuelle à l'OTI

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Dans le cadre de sa compétence « tourisme », la communauté de communes soutient l'office de tourisme intercommunal du pays de Forcalquier-Montagne de Lure (OTIPFML) depuis 2003 sous forme d'une subvention annuelle formalisée par une convention d'objectifs triennale.

Une première avance représentant 25% de la subvention annuelle allouée a été votée lors du conseil communautaire du 7 décembre 2015. Pour permettre à l'office de tourisme intercommunal de faire face à ses dépenses obligatoires de début d'année et dans l'attente du vote du budget 2016, il est proposé d'anticiper un second versement d'un montant équivalent à la première avance.

Le solde représentant 50% de la subvention globale de 214 460 € sera versé au cours du second semestre 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise une avance de 53 640 € sur la subvention annuelle allouée à l'OTI pour l'année 2016. Cette avance sera supportée par le budget 2016.

Point n°12 : Approbation des dispositions légales récentes sur la taxe de séjour

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Le 29 décembre 2015, l'article L 2333-30 du CGCT a été modifié par la Loi de finances n°2015-1785 en son article 90 II A et B. Compte tenu des dispositions récentes qui sont venues modifier les principes sur le tarif applicable pour chaque nature et chaque catégorie, il convient de réitérer la délibération n° 8-2015 relative au régime de la taxe de séjour en 2015, même si, en ce qui concerne la communauté de communes, aucun changement n'est à signaler.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur le fait que le tarif retenu pour une catégorie d'hébergement ne peut excéder le tarif retenu pour une catégorie supérieure de même nature.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les nouvelles dispositions légales concernant la taxe de séjour.

Point n°13 : Adoption du nouveau plan de financement de la médiathèque et de la MSAP

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Dans le cadre de ses compétences en matière d'équipements culturels et de services aux publics et par délibération du 19 janvier 2015, la CCPFML a adopté le principe de création d'un pôle de services sociaux et culturels de proximité associant Maison de services public et médiathèque intercommunale sur le site de l'ancienne gendarmerie et autorisé l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception architecturale de l'opération d'ensemble.

A l'issue de la phase d'Avant Projet Détaillé de la mission de maîtrise d'œuvre, le coût estimatif de cette opération d'ensemble et son plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Dépenses	MSAP	Médiathèque	Total € HT	
Travaux	125 700,00 €	781 750,00 €	907 450,00 €	
Mobilier	15 000,00 €	65 000,00 €	80 000,00 €	
Etudes	7 750,00 €	3 000,00 €	10 750,00 €	
Honoraires	12 460,00 €	76 540,00 €	89 000,00 €	
CT/CSPS	1 220,00 €	9 780,00 €	11 000,00 €	
Total	162 130,00 €	936 070,00 €	1 098 200,00 €	
Recettes	MSAP	Médiathèque	Total €	%
État / DRAC (dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques)	404 974,00 €		404 974,00 €	37%
Conseil départemental	160 000,00 €		160 000,00 €	15%
État / DETR	60 000,00 €		60 000,00 €	5%
Conseil régional	60 000,00 €	195 600,00 €	255 600,00 €	23%
Autofinancement	32 426,00 €	185 200,00 €	217 626,00 €	20%
Total			1 098 200,00 €	100%

Après en avoir délibéré à 23 voix pour et 2 absentions, le conseil communautaire valide le plan de financement de l'opération et autorise le président à déposer les demandes de subventions.

Point n°14 : Versement d'un acompte pour la subvention annuelle à l'école de musique et de danse intercommunale

Rapporteur : Pierre Garcin, Président

Dans le cadre de sa compétence « animation culturelle », la communauté de communes soutient l'école intercommunale de musique et de danse sous forme d'une subvention allouée chaque année.

Pour permettre à l'EIMD de faire face à ses dépenses obligatoires de début d'année et dans l'attente du vote du budget 2016, il est proposé d'anticiper le versement d'une partie de la subvention annuelle correspondant à 50% de l'aide de 36 316 € accordée en 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire autorise une avance de 18 158 € sur la subvention annuelle allouée à l'EIMD pour l'année 2016. Cette avance sera supportée par le budget 2016.

Avant de passer au Débat d'Orientation Budgétaire, la question des modalités techniques et financières concernant l'installation de conteneurs enterrés pour ordures ménages et emballages est soulevée. Il est rappelé que l'opération réalisée récemment à Forcalquier s'élève à 110 000 € avec une participation à hauteur de 55 % pour la CCPFML (fourniture des équipements) et 45 % pour la commune de Forcalquier (ingénierie, travaux). Pierre Garcin rappelle que ce projet a été débattu et validé en commission exécutive et qu'il a été réalisé conformément aux statuts de la communauté de communes. Si d'autres communes veulent disposer de tels équipements, elles peuvent faire une demande auprès de la communauté de communes en tenant compte des modalités techniques et financières présentées ci-dessus. Après analyse technique et sous réserve de ses capacités financières, la communauté de communes pourra proposer l'inscription de la dépense envisagée sur le budget de l'année suivante.

Point n°15: Débat d'Orientation Budgétaire 2016

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est assurée par Patrick André, vice président aux finances. Il rappelle que, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations générales du budget doivent donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire.

De plus, la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) vient apportée de nouvelles obligations concernant la présentation du DOB et des budgets locaux.

S'appuyant sur la présentation à l'écran du document communiqué aux conseillers communautaires, il présente, dans un premier temps, le contexte économique et financier national. Il détaille ensuite les ressources financières de la CCPFML et procède à une présentation des activités 2015 de la CCPFML en exposant la synthèse des grandes masses financières mobilisées sur le budget principal de l'exercice comptable 2015. Dans un second temps, Patrick André présente les grandes orientations par domaine de compétences pour l'année 2016 qui vont permettre de définir des orientations budgétaires et établir le budget pour l'exercice comptable 2016. Il invite ensuite l'assemblée à débattre sur ces propositions.

Arnaud Boutet indique qu'il faudra tenir compte de nouvelles recettes comme l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relatives au déploiement de projets photovoltaïques. Concernant la politique culturelle conduite par la CCPFML, il considère que les événements culturels d'envergure ont un réel impact sur le territoire d'un point de vue touristique et économique. Il salue les initiatives culturelles soutenues par la CCPFML dans les petits villages mais considère qu'il faut renforcer et maintenir l'attractivité du Pays de Forcalquier. Il propose de dégager un budget spécifique pour favoriser la promotion de manifestations ayant un rayonnement important pouvant capter et fidéliser habitants et visiteurs. Selon lui, la communauté de communes doit avoir une gestion rigoureuse des dépenses mais ne doit pas oublier le développement de projets d'envergure et mobilisateurs qui rattachent de la richesse pour le territoire.

Il est proposé qu'un débat soit conduit en commission culture afin d'échanger sur les orientations de la politique culturelle communautaire.

Patrick André propose aussi que se tienne un débat sur la petite enfance.

A l'issue de ces échanges, le conseil communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Questions diverses :

➤ Lieu du prochain conseil communautaire

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 11 avril à Cruis.

➤ Remerciements à l'attention du personnel

La communauté de communes traversant depuis plusieurs mois une période de turbulence en interne, Pierre Garcin félicite et remercie particulièrement Estelle Malabave pour son engagement à conduire l'équipe, Sandrine Sieg sollicitée de façon prégnante sur l'élaboration du budget et l'ensemble du personnel pour la solidarité dont il a su faire preuve, sa motivation et l'intérêt qu'il porte au développement et à l'avenir du territoire communautaire. Il remercie également Patrick André pour son implication et l'important travail qu'il réalise du fait de sa délégation.

➤ Remise des DVD « Terres de Lumière »

Pierre Garcin informe l'assemblée qu'une projection de film sur les villages de la communauté de communes (extrait du film Terres de Lumière) était prévue pour la cérémonie des vœux. Celle-ci n'ayant pas eu lieu, Pierre Garcin tient à remettre à chacune des communes un DVD de la version intégrale de « Terres de Lumières ».

➤ Annonce de la démission prochaine du Président

Pierre Garcin, président, annonce son souhait de mettre un terme à son mandat de président de la communauté de communes et de conseiller municipal de Forcalquier. Il explique ce choix pour des raisons personnelles et professionnelles et remercie l'ensemble des élus et le personnel de la communauté de communes de leur implication durant ces deux années de mandat.

La séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance
Patrick André



Le président de séance
Pierre Garcin